

La Lettre du Milieu Montagnard

N° 7 – Octobre 2006

EN 2006, QUE LA MONTAGNE EST BELLE !

Une cinquantaine de clubs en 2005, soixante dix en 2006, l'opération « Que la montagne est belle ! » confirme son succès cette année. Le concept de ces journées de valorisation et de sensibilisation est né en constatant que beaucoup de nos clubs organisaient déjà des opérations de terrain et des nettoyages de sites (entre autres) et qu'il fallait les rassembler afin de donner encore plus de force à notre message d'engagement pour les questions d'environnement et de respect de nos lieux de pratiques en montagne comme en plaine. Découverte et sensibilisation sont au cœur de cette action qui s'adresse à un très large public et qui est aussi destinée à faire connaître les clubs à l'extérieur. Et pour certains cela a fonctionné : de nouveaux adhérents sont venus grossir leurs rangs !

Le patrimoine, mis à l'honneur cette année pour cause de concordance de date avec les Journées du Patrimoine, a permis de diversifier les actions et de proposer des sorties ou des actions qui, si elles étaient bien sûr axées principalement sur l'environnement, permettaient aussi de faire découvrir les activités qui nous rassemblent et les refuges dans lesquels nous nous retrouvons tous un jour ou l'autre et qui font partie intégrante de notre patrimoine montagnard. D'année en année nous souhaitons que cette synergie se développe davantage pour porter haut et fort les couleurs de la montagne, et plus généralement celles des lieux de pratique que nous fréquentons et que nous aimons.



Certaines initiatives ont rivalisé d'originalité : c'est ainsi que la chapelle au sommet du Pic Saint Loup a abrité une exposition photo, que les Marseillais ont pu découvrir le patrimoine industriel des Calanques, les Pyrénéens visiter les orrys, les Isérois nettoyer le vallon de la Pillate, les Haut-Savoyards la Mer de Glace, que les Vosgiens ont parcouru les chemins du Grand Ballon en long et en large, que les Savoyards ont em-

belli les alentours du refuge du Fond d'Aussois, que les Parisiens ont nettoyé la forêt des Trois Pignons, les Normands le bois du Berjou et que les cafistes des Hautes Alpes ont rénové un mur de pierre bordant une voie romaine. La liste n'est pas exhaustive...

La météo, pas toujours clémente, n'a pas entamé l'enthousiasme des participants qui n'ont pas hésité à braver la pluie, le froid et le brouillard comme en témoignent les photos qui sont déjà en ligne sur le site fédéral avec le bilan de l'opération.

« En 2006, que la montagne est belle ! » a aussi permis aux clubs et comités organisateurs de nouer des contacts privilégiés qu'ils pourront faire fructifier par la suite avec des municipalités, des organismes extérieurs (écoles, centres divers), des parcs (nationaux et régionaux). Toutes ces petites initiatives mises bout à bout augurent d'un avenir serein pour « Que la montagne est belle » qui à terme sera pérennisée, non seulement toujours sous la forme d'un grand week-end cordial mais sans doute aussi sous forme de label.



Encore merci à tous, clubs, comités, membres du CAF et non membres de votre engagement pour que la montagne (et la plaine !) soient encore plus belles. La troisième édition de « Que la montagne est belle ! » est déjà en préparation, aussi nous vous donnons rendez-vous à l'AG 2007 à Pontarlier pour la découvrir et surtout en septembre 2007 pour y participer (la date exacte vous sera communiquée rapidement dès sa validation par les instances fédérales).

Pour toutes suggestions, commentaires, idées je reste à votre écoute : s.sigda@ffcam.fr, tél 01.53.72.87.09

NB : les actions en faveur de l'environnement sont aussi favorisées toute l'année grâce aux contrats d'objectifs de la Commission Nationale de Protection de la Montagne.

Stéphanie Sigda

POUR UNE AUTRE POLITIQUE DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Nombre de Cafistes ont entendu parler du serpent de mer que constitue le projet de LGV Lyon-Turin, mais le problème dépasse largement le cadre de nos Alpes.

C'est pourquoi le 25 septembre s'est tenu au Sénat un colloque national organisé par le Réseau Transports et mobilité durable de FNE sur le thème d'une éco-redevance qui pourrait s'appliquer sur le transport de marchandises.

Rassemblant environ 150 participants de tous horizons (élus, ministères, SNCF, syndicats, associations etc...), ce colloque a permis de traiter (trop brièvement à mon goût) les 3 thèmes prévus au programme :

- le rééquilibrage modal (de la route vers le rail, la voie d'eau et la mer) ;
- la directive "Eurovignette" et les possibilités d'application en France ;
- les mesures proposées et leur acceptabilité par les différents acteurs concernés (présents dans la salle).

Notons que la Directive Eurovignette de l'U.E. prévoit déjà une possibilité de majoration de la redevance de l'ordre de 15 à 25% applicable dans les zones sensibles, dont les vallées de montagne (cf la RPLP instaurée en Suisse dès l'année 2000 et les grands tunnels ferroviaires en construction au Loetschberg et au Gothard).

Mais l'objectif principal des populations et des associations de tous nos massifs reste bien la diminution de la circulation des camions, notamment en montagne, pour une meilleure qualité de vie.

Pour en savoir plus : francois.grosjean2@wanadoo.fr

PARUTION DES DECRETS RELATIFS AUX PARCS NATIONAUX

Le Journal officiel du 29 juillet 2006 a publié le texte de deux décrets datés du 28 juillet.

Le premier (décret n° 2006-943) est essentiellement consacré à des dispositions relatives à la durée du mandat des membres du conseil d'administration qui est fixé à 6 ans et est renouvelable.

Le second (décret n° 2006-944) est consacré à l'application des modifications résultant de la loi n° 2006-436 du 14 Avril 2006.

Après un premier examen il est possible de dire que les termes de ce décret paraissent relativement satisfaisants, notamment en ce qui concerne les craintes que l'on pouvait avoir sur les dispositions plus favorables dont pourraient bénéficier certaines personnes dans le cœur d'un parc.

Sur ce point les termes du décret encadrent de manière stricte la nature des travaux pouvant être autorisés dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec les objectifs de protection du cœur de parc, il s'agit des travaux suivants :

1. Travaux de rénovation, de modification ou d'extension des habitations existantes lors du classement du cœur du parc national, sous réserve qu'aucune entrave aux activités agricoles, pastorales ou forestières n'en résulte et qu'aucune voie d'accès nouvelle ne soit aménagée.
2. Travaux de restauration d'un bâtiment dont il reste l'essentiel des murs porteurs lorsque son intérêt architectural ou patrimonial justifie son maintien, sous réserve de respecter les principales caractéristiques et de ne pas aménager de nouvelle voie d'accès.
3. Travaux sur les autres bâtiments existants modifiant leur aspect extérieur ou leur destination.

Par ailleurs, la réglementation et la charte du parc peuvent prévoir, au profil des mêmes personnes, dans les zones du cœur du parc qu'elles identifient, des exceptions aux interdictions qu'elles édictent en matière notamment d'activités commerciales nécessaires à un tourisme compatible avec les objectifs du parc, d'utilisation des eaux, de circulation et, sans préjudice de l'application des dispositions particulières aux

espèces animales et végétales, de prélèvement d'animaux ou de végétaux pour leur consommation personnelle.

En ce qui concerne le rôle du Conseil scientifique, notre ami André ETCHÉLECOU, Président du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées occidentales, a fait état d'un certain nombre d'avancées par rapport aux dispositions anciennes, notamment :

La commission permanente est remplacée par un bureau dont est membre de droit le président du Conseil scientifique ce qui permettra, dans les parcs nationaux où les instances dirigeantes « oubliaient » d'inviter le président du Conseil scientifique, de faire en sorte que les Conseils scientifiques soient informés des débats et des décisions prises.

Après la reconnaissance par la loi des Conseils scientifiques, le décret précise la mission de ceux-ci : mission d'« assistance » du Conseil d'administration et du directeur et deux autres missions auxquelles des Conseils scientifiques peuvent apporter leur contribution renforcées : l'Education et l'Animation.

Pour plus d'info : Pierre Bontemps (s.sigda@ffcam.fr)

UTN DE VILLARD DE LANS COMMISSION DU 21/09/06

La commune de Villard de Lans (Isère), dans le Parc Naturel Régional du Vercors, est une très ancienne station de sports d'hiver. Sur le site du Balcon de Villard, des tours datant des années 70, en très mauvais état, nécessitent une réhabilitation. Par ailleurs, les week-ends sont caractérisés par de graves dysfonctionnements : saturation des parkings, longues attentes aux caisses et au départ des remontées.

Devant cette situation, la municipalité présente un projet d'envergure, comportant 3 volets :

- une réhabilitation des hébergements existants et de nouvelles constructions à la Côte 2000.
- Une remontée mécanique au départ des Charpennes.
- Un train à crémaillère reliant le chef-lieu au site des Charpennes en passant par la Côte 2000.

Il semble que la municipalité a la volonté de maîtriser les opérations et de respecter l'environnement. Pour preuve, un projet de transport collectif (le train à crémaillère) qui va dans le sens d'une « mobilité douce » (alternative à la voiture individuelle). Par ailleurs, la nouvelle remontée concerne un secteur pas vraiment vierge, puisque situé entre des domaines déjà équipés. Un seul point qui pose problème : 38 canons à neige sont prévus ; on nous affirme que l'eau est abondante dans le secteur.

Après délibération, la commission donne un avis favorable à une forte majorité (une abstention). Cet avis est assorti d'un certain nombre de conditions préalables, dont les principales sont :

- augmentation des capacités de traitement des eaux usées.
- mise en place d'un comité de pilotage communal.
- Protection du hameau des Bouchards (site inscrit).

Pour plus d'info : jp.buraud@wanadoo.fr

POUR MIEUX CONNAITRE

- "La petite histoire du mouvement écolo en France" de Roger CANS, ed Delachaux et Niestlé, 318 p, 19 euros.

Un éclairage intéressant et vivant sur les différents aspects de cette prise de conscience.

- "La Revue Durable", revue suisse qui a consacré son numéro d'été à la montagne et à diverses initiatives prises pour sa protection. - A commander sur www.larevedurable.com

- "Massif des Vosges" qui consacre son numéro 20 aux "beautés fragiles" de la montagne vosgienne avec un état des lieux commenté par divers acteurs dont le président de la CNPM originaire de Gérardmer et membre du Comité du CAF des Hautes-Vosges. A consulter au siège, en vente en kiosque ou directement au siège de la revue, 18 rue de Thann, 68945 Mulhouse Cedex 9, tel 0811 46 56 00.